

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean -Pierre
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme Lucie FEUTRIER
M. MOULIN Dominique à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

N°20240312-02

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexes : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, emplois permanents et non permanents.

La collectivité souhaite pérenniser le poste de la chargée de mission « aménagement du territoire/habitat/construction » créé en novembre 2022.

De plus il convient de transformer le poste de Directeur (Directrice) du pôle vivre ensemble afin de pouvoir recruter par voie de mutation la personne retenue pour remplacer l'ancien Directeur.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

VU la délibération n° 20221108-15 du 8 novembre 2022 portant création d'un emploi de volontariat territorial en administration ;

SOUS RESERVE de l'avis du Comité Social Territorial (saisi le 19 février 2024) qui se réunira en séance le 14 mars 2024 ;

VU les crédits liés aux charges de personnel votés par délibération du conseil municipal le 13 février 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **CREER** 1 poste de technicien, à temps complet (35h00 hebdomadaire) relevant de la catégorie B de la filière technique ;
- **TRANSFORMER** 1 poste d'attaché territorial (à temps complet, 35h00 hebdomadaire relevant de la catégorie A de la filière administrative), en un poste de technicien principal 2^{ème} classe, à temps complet (35h00 hebdomadaires) relevant de la catégorie B de la filière technique ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE le 13 mars 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 19 mars 2024

Publié le : 19 mars 2024